ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
Sarthe

COLLEGE NOTRE-DAME
16, rue Bourgneuf
72 400 LA FERTE-BERNARD

La Ferté-Bernard

Dossier de candidature

Pour la rentrée 2021/2022

Section Sportive Scolaire

Football

Elèves de 6e / 5e / 4e / 3e

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE Sarthe
COLLEGE NOTRE-DAME
16, rue Bourgneuf
72 400 LA FERTE-BERNARD
La Ferté-Bernard

A retourner dûment rempli pour le 12 mai 2021 au plus tard Au Collège Notre Dame

Pièces jointes

- Notice de renseignements sur la Section Sportive Scolaire
- Liste des épreuves du concours
- Programme des épreuves

Pièces à compléter et à retourner

- Fiche de candidature
- Dossier scolaire
- Dossier football
- Règlement SSS

Pièces à joindre

- 1enveloppe timbrée à votre adresse
- Photocopie des bulletins scolaires des 2 premiers trimestres 2020/2021
- Certificat de non-contre indication à la pratique du football pour les non-licenciés
- Le règlement de 4,65 €uros pour le repas
- 1 photo d'identité

Date du concours d'entrée à la S.S.S. Football

- Lundi **17 mai 2021** de 9h à 17h (accueil possible à partir de 8h30)

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération… SI vous rencontrez des difficultés contactez le secrétariat du collège N-Dame au 02 43 60 12 40

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE Sarthe

COLLEGE NOTRE-DAME
16, rue Bourgneuf
72 400 LA FERTE-BERNARD

La Ferté-Bernard

Section Sportive Scolaire

Notice de renseignements

Objectif : Permettre une poursuite d'études (de la 6e à la 3e) sérieuses, tout en bénéficiant d'un entraînement sportif de haut niveau au sein d'une structure adaptée.

Scolarité de la 6e à la 3e

- Même programme
- Mêmes horaires d'enseignement
- Mêmes activités pédagogiques
- Même orientation en fin de 3e
- Même niveau de compétence à atteindre
- Même ouverture de l'école à la vie

Scolarité 6e / 5e

- LV 1 : Anglais (obligatoire)

Scolarité 4e / 3e

- LV 1 : Anglais (obligatoire)
- LV 2 : Allemand ou Espagnol

⚠ Option Latin non possible

Football

- Un encadrement qualifié : 1 Educateurs diplômé (BEF) + 1 Professeur d'EPS coordonnateur)
- 2 entraînements hebdomadaires (lundi-jeudi) ou (mardi-vendredi)
- Horaires d'entraînements adaptés : de 15h30 à 17h30 (possibilité de prendre un car à 18h ou un train)
- Des équipements de qualité : gazonné / stabilisé / Salle à proximité
- Un suivi médical (1 bilan complet) à la charge de l'établissement.
- Un équipement complet : bas-short-maillot survêtement k-way
- Un entraînement et une compétition en club

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE Sarthe

COLLEGE NOTRE-DAME
16, rue Bourgneuf
72 400 LA FERTE-BERNARD

La Ferté-Bernard

Section Sportive Scolaire

Liste des épreuves du concours

Concours d'entrée

Le lundi 17 mai 2021 de 9h à 17h

Réunion d'information

Le jeudi 18 mars 2021 à 18h

Au Collège Notre-Dame à la Ferté-Bernard

Lieu : salle d'étude entrée, 16 rue Bourgneuf

Ouvert aux garçons et filles

De la 6e à la 3e

Licencié(e)s ou non-licencié(e)s

Dossier de candidature

A retourner au Collège Notre-Dame pour le mardi 12 mai 2021 au plus tard

Collège Notre Dame
16, rue du Bourgneuf
72400 La Ferté-Bernard
02 43 60 12 40

Admission

Admission dossier scolaire + (Moyenne générale + appréciations) | Admission aux tests (moyenne +comportement) | = Admission définitive (courant mai 2021)

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE Sarthe

COLLEGE NOTRE-DAME
16, rue Bourgneuf
72 400 LA FERTE-BERNARD

La Ferté-Bernard

Section Sportive Scolaire

Programme des épreuves

Programme de la journée

- 9h00 : rendez-vous au Stade Municipal de la Ferté-Bernard

- 9h30 : début de la 1er partie des tests + entretien avec les responsables
  - ✔ Jonglerie : pied droit, pied gauche, alterné et tête
  - ✔ Vitesse : 20 mètres, 10 mètres
  - ✔ Navette : 4 X 10 mètres
  - ✔ Force : rentrée de touche
  - ✔ Jonglerie en mouvement + tir
  - ✔ Parcours technique chronométré
  - ✔ Test d'effort : VAMEVAL
- 11h45 : fin des tests
- 12h15 : Repas **(Prévoir 4,65 €uros par chèque ou espèce**)
- 13h : fin du repas
- De 13h à13h30 : visite du Collège
- 14h : début de la 2e partie des tests
  - ✔ Jeu réduit sans gardien
  - ✔ Jeu réduit avec des gardiens (4c4, 5c5…)
  - ✔ Match 9 c 9 ou 11 c 11
- 16h30 : fin des tests
- 17h : Les candidats seront à disposition des familles

A mettre dans le sac

- Apporter chaussures de football + paire de tennis pour le test d'effort
- Short, chaussettes, protège tibia, une bouteille d'eau et une serviette (vous pouvez prendre un short et une paire de chaussettes de rechange)
- Vêtement de pluie (K-way)

Fiche de candidature

(A remplir par les parents ou les tuteurs de l'enfant)

Je soussigné(e)……

Représentant(e) légal(e) de l'enfant……..…....

Demande son inscription sur la liste des candidats au concours d'entrée à la Section Sportive Scolaire Football du Collège Notre-Dame et m'engage à son intégration dans cette structure en cas d'admission définitive.

Autorise les organisateurs du concours à faire effectuer, en cas d'accident, les interventions médicales ou chirurgicales urgentes éventuellement nécessaires.

- Nom du candidat : ……....
- Prénom : ……....
- Date et lieu de naissance : ……....
- Adresse complète : ……....
  ……
- Code postal : ……
- Ville : ……..…….....

- Domicile : …… Portable : ……
- Bureau : ……... Autre (en cas d'urgence)……..…....
- Adresse e-mail : @

- Fait à ……
- Le ……

Signature :

Dossier scolaire

(A remplir par l'Etablissement scolaire)

Photo

- Nom de l'élève : ……
- Prénom : ……
- Date de naissance : ……
- Etablissement : ……

PUBLIC ou PRIVE (1)

- Adresse : ……
- Code postal : ……
- Ville : ……
- Classe actuelle : ……
- Redoublant OUI ou NON (1)
- Classe(s) redoublée(s) : ……
- Classe envisagée : ……
- 6e-5e : Anglais obligatoire
- 4e-3e ALLEMAND ou ESPAGNOL (1)
- Régime scolaire envisagé EXTERNE ou DEMI-PENSION (1)

- Avis du professeur principal ou Professeur des écoles :

Nom et prénom : ……
……
……
……Signature :

- Avis au professeur d'EPS : Nom et Prénom : ……..
……
……Signature :

- Avis du chef d'établissement : M. ou Mme……
……
……
……

Signature : Cachet de l'établissement

Rayer les mentions inutiles (1)

(Joindre obligatoirement les copies des 2 bulletins trimestriels)

Dossier football

(A remplir par les parents ou les tuteurs de l'enfant
et par l'éducateur du club)

- Nom : ……
- Prénom : ……
- Date de naissance : ……
- Club : ……
- Pied fort : …… Taille : …… cm Pointure : ……..
- Poste principal occupé :

  Gardien ☐ Défenseur ☐ Milieu ☐ Attaquant ☐
- Poste où vous aimeriez jouer :

  Gardien ☐ Défenseur ☐ Milieu ☐ Attaquant ☐

- Niveau de championnat saison 2020/2021

U15 ☐ U13 ☐ U11 ☐

Championnat Régional R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

Championnat Départemental 1ère Div ☐ 2ème Div ☐ 3ème Div ☐

- Nom et Prénom de l'éducateur : ……
- Diplôme : ……
- Numéro de téléphone : ……
- Avis de l'éducateur :

……

……

	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
Valeur Technique				
Valeur Tactique				
Valeur Athlétique				
Valeur Mentale				
Assiduité à l'entraînement				

Signature de l'éducateur :

Signature du parent ou tuteur :

Règlement SSS

Objectif : Ces règles de fonctionnement ont pour but de préciser aux joueurs/joueuses et à leurs familles les conditions de travail et d'environnement permettant à chacun de réussir son projet sportif et scolaire.

Article 1 : En intégrant la structure le joueur/la joueuse s'engage à respecter le présent règlement.

Article 2 : Il ou elle devra faire preuve d'un total investissement tant au niveau scolaire que sportif.

Article 3 Les entraînements :

- En raison de la charge de travail, les élèves de la S.S.S. ne doivent pas s'entraîner plus de 2 fois en club en dehors des vacances scolaires sans autorisation de l'encadrement technique et pour raison exceptionnelle après demande effectuée par le club.
- L'assiduité aux entraînements est une règle fondamentale. Toute absence quelle que soit la durée (absence prévue ou à caractère exceptionnelle) doit être justifiée par écrit par les parents ou tuteurs et transmise au bureau du CPE.
- Infos sur les horaires :

15h25 : départ accompagné du Collège vers les installations sportives avec votre sac de sport et de cours (6ème 5ème sacs chargés dans le mini-bus du club).

17h45 : libéré sur le lieu des installations sportives

- Le joueur/la joueuse veillera aussi au respect des horaires. Tout retard devra être justifié dans les mêmes conditions que les absences.
- Les équipements remis en début d'année devront être portés par les joueurs(es) pour chaque séance et pour les manifestations telles que les compétitions SSS ou les sélections. De plus, il/elle sera responsable de son ballon pour 2 ans.
- L'éducateur responsable de la séance se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires en cas de comportement antisportif, de non-respect de l'enseignant, de ses partenaires ou des règles.
- Les joueurs(es) sont tenus de respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.
  - Ils doivent participer à la sortie et au ramassage du matériel.
  - Laver les chaussures dans les espaces réservés.
  - Ne pas jouer au ballon dans les locaux.
- Le respect de soi et des autres implique un effort dans le comportement, dans l'hygiène corporelle et personnelle.

Article 4 Le suivi médical :

- En cas de blessure lors de compétition du week-end, le joueur/la joueuse devra informer dès le lundi les éducateurs de la section ainsi que le médecin de la structure .

Il ou elle devra respecter l'avis médical et la durée de l'arrêt prononcé par ce dernier ou le médecin traitant.

- En aucun cas un joueur/une joueuse en arrêt médical ne pourra jouer avec son club tant qu'il n'aura pas repris l'entraînement avec la section et obtenu un certificat médical de reprise.

Article 5 Les stages et sélections :

- Les élèves de la Section Sportive Scolaire sont dans l'obligation d'être présents à une convocation du District de la Sarthe ainsi qu'aux rencontres de compétitions SSS organisées dans le cadre de l'U.G.S.E.L. et/ou l'UNSS (le calendrier annuel des actions techniques les concernant leur sera remis en début d'année scolaire).
- Ils devront se présenter avec leur tenue SSS lors de ces rassemblements.

Article 6 Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique :

- Les élèves de la Section Sportive Scolaire sont dans l'obligation d'être adhérents à l'U.G.S.E.L. et de répondre positivement à la demande des professeurs d'EPS lors d'une compétition (cross + athlétisme estival par équipe + championnat élite UGSEL et tournoi des SSS).

(Leurs participations se feront en concertation avec l'encadrement technique de la SSS)

Article 7 Valeurs éducatives et sociales :

- Les joueurs /les joueuses qui représentent la Section Sportive Scolaire se doivent d'avoir un comportement exemplaire et respectueux dans l'établissement scolaire et en dehors, envers les éducateurs, les professeurs, le médecin, les surveillants et l'ensemble des personnes côtoyées.
- Chaque élève doit être un exemple.
- Une charte de fonctionnement sera donnée à chaque élève.
- En cas de transgression ou de manquement à ces règles, après concertation avec le chef d'établissement, il pourra être appliqué des sanctions qui pourront aller de l'exclusion temporaire au renvoi définitif de la Section Sportive Scolaire.

L'intégration du joueur dans la structure nécessite l'acceptation du présent règlement.

Le ……2021 à…….

Le représentant légal
Nom :
Prénom :

Signature :

Le joueur/la joueuse
Nom :
Prénom :

Signature :